



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (584) DE MISE A  
DISPOSITION, DE LA SALLE DOLLY, A LA SARL  
« SONOTEK SARL », A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° AU-19-207  
EN DATE DU 29 MAI 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**VU** la demande de la SARL « SONOTEK SARL » représentée par son gérant, Monsieur Cyril RENARD, domiciliée à La Jarrie, 17380 PUY DU LAC, d'organiser des répétitions de Caryn Trinca, dans la salle Dolly, le 6 juin de 10 h à 12 h et de 13 h à 15 h, le 18 juin de 11 h à 13 h et le 20 juin 2019 de 13 h à 15 h ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la SARL « SONOTEK SARL » représentée par son gérant, Monsieur Cyril RENARD, domiciliée à La Jarrie, 17380 PUY DU LAC, une convention de location de salle, pour un montant de 38 € TTC (trente-huit euros) pour les frais de location, afin d'organiser des répétitions de Caryn Trinca, dans la salle Dolly, le 6 juin de 10 h à 12 h et de 13h à 15 h, le 18 juin de 11 h à 13 h et le 20 juin 2019 de 13 h à 15 h ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

***Signé***

**Odile SÉGURET**